

Vous résidez en Guyane



Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG au taux de 3,8 % CRDS au taux de 0,5%	CSG au taux de 6,6 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3 %	CSG au taux de 8,3 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3%
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1^{ère} part fiscale	14 114 €	17 091€	23 147 €
1 ^{er} quart de part	1 752 €	2 290 €	3 090 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 523 €	1 991 €	3 090 €
1 ^{ère} demi-part	3 503€	4 579 €	6 179 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2 ^{ème}	3 046 €	3 982 €	6 179 €